

LES SOINS MÉDICAUX—L'UTILISATION DE LA TROUSSE
D'EXAMEN PRÉNATAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 18 novembre 1980, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pour savoir quelles mesures son ministère entendait prendre dans le domaine de la vente et de la promotion de certaines trousse d'examen prénatal, notamment les trousse à l'alphafœtoprotéine qui permettent de déceler une maladie neurologique appelée le spina-bifida.

● (2210)

Ce qui m'inquiétait, c'est que les fabricants de ces trousse venaient d'entreprendre une vaste campagne publicitaire auprès des médecins, alors qu'on doutait sérieusement de la fiabilité des trousse en question. Le ministre a répondu à la Chambre que le problème était surtout dû à la mauvaise utilisation des trousse et qu'elle avait écrit aux ministres provinciaux de la Santé pour les avertir du danger.

C'est une réponse insatisfaisante, car il ne s'agit pas seulement d'un problème de mauvaise utilisation. La fiabilité de ces trousse est également contestée. Je constate avec un certain plaisir que le ministre ne s'est pas contentée de la réponse qu'elle a faite à la Chambre et qu'elle a interdit la vente de ces trousse et limité leur utilisation à des fins de recherche.

Néanmoins, la réponse que le ministre a donnée à ce moment-là ainsi que dans une lettre ultérieure ne me satisfait pas du tout, car cela montre une fois de plus que le système d'expérimentation et d'approbation du matériel médical est tout à fait inacceptable et doit absolument être amélioré.

Le ministère soutient que c'est aux fabricants qu'il incombe d'établir la sécurité et l'efficacité des appareils médicaux. Cela paraît raisonnable sauf que le fabricant n'est tenu de le faire que si le ministère l'exige. Et en général le ministère ne le fait que si le produit suscite la controverse alors qu'il est déjà largement répandu au Canada. Pourtant les Canadiens seraient en droit d'exiger que leur gouvernement fasse mettre les produits à l'essai avant d'en autoriser la mise en marché. En fait, il arrive bien souvent que ces produits soient testés aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Au Canada, les appareils sont mis à l'épreuve après la vente si bien que le consommateur canadien sert de cobaye.

Bien que le gouvernement semble satisfait de la situation, j'estime que nous ne devons plus accepter, et d'ailleurs beaucoup d'entre nous ne l'ont jamais accepté, un système qui expose le public canadien à la maladie ou à la mort. Il oblige le public à faire la preuve que tel appareil médical est inadéquat.

Que ce soit dans le domaine des appareils médicaux, des nouveaux médicaments, des questions d'environnement, de pollution, de l'hygiène et de la sécurité professionnelles, ou de l'hygiène du milieu, il faudrait que ce soit plutôt le promoteur d'un produit en particulier, non pas la victime, qui soit tenu de prouver l'innocuité de son produit. Les essais à long terme d'un produit en particulier par exemple, ne devraient se faire qu'avec le consentement des intéressés. Ce n'est pas une proposition irréaliste, monsieur l'Orateur. Des fonctionnaires du ministère soutiennent que ceux qui comme moi se plaignent de ce genre de choses se couvrent de ridicule; qu'il existe tant

L'ajournement

d'appareils dans le commerce que le ministère pourrait difficilement procéder à des essais complets.

Mais il reste qu'un très petit nombre de ces appareils, des appareils très spéciaux par ailleurs, font l'objet de tests poussés. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'il s'intéressait vraiment à la santé et au bien-être du public canadien, pourrait trouver les moyens, à l'intérieur de son budget, de procéder à un nombre accru d'essais avant la vente comme je l'ai suggéré et comme je l'ai demandé une fois au comité. Pour soulager le consommateur canadien, le ministère devrait se montrer plus exigeant à l'égard des fabricants.

Enfin, au cours de mes interventions à titre de critique néo-démocrate de la santé, je me suis plaint, à maintes reprises à la Chambre, que les essais qu'on faisait subir à certains produits hygiéniques offerts sur le marché n'étaient pas assez poussés. Plus souvent qu'autrement, jusqu'à présent, j'ai découvert que les produits qui finissent par faire l'objet d'une controverse et par préoccuper beaucoup de gens intéressent la santé et le bien-être des Canadiens.

J'ai eu l'occasion de signaler au ministère plusieurs problèmes à cet égard. Par exemple, je lui ai signalé la question du syndrome du choc toxique, car on ne semble faire aucune recherche sur ce genre de problème. D'après le ministère, la question n'est pas prioritaire. L'année dernière, il était question du contraceptif depo-provera et de la benedictine, un autre médicament qu'on administre aux femmes. La liste des produits qui préoccupent beaucoup les Canadiens est interminable. Nous ne semblons pas disposer d'une politique à laquelle nous fier.

● (2215)

Voulant obtenir un peu plus que de simples réponses à mes questions, je voudrais profiter de cette occasion et des quelques minutes qui me restent pour faire comprendre au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Frith) et, par son entremise, au ministère même de la Santé, qu'il est grand temps que le gouvernement canadien prenne ces questions au sérieux et cherche à mettre un terme au système qui oblige les Canadiens à faire eux-mêmes les frais d'une mise en marché trop hâtive par le ministère de la Santé sans avoir fait subir au préalable des essais suffisants à ce genre de produits.

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé deux questions bien précises. La première porte sur quelques remarques qu'il a faites à la fin de son intervention concernant l'usage de drogues et la façon dont on en permet la vente au Canada.

Pour ce qui est des drogues dont la vente est autorisée au Canada, les mesures de sécurité que prend le ministère ont fait leurs preuves.

Le député a ensuite parlé de dispositifs médicaux. Je puis dire au député que pendant la controverse qu'a suscitée la question du syndrome du choc toxique, le ministre a ordonné aux fonctionnaires du ministère, à l'automne 1980, de se montrer plus vigilants en ce qui concerne les dispositifs médicaux vendus au Canada.